

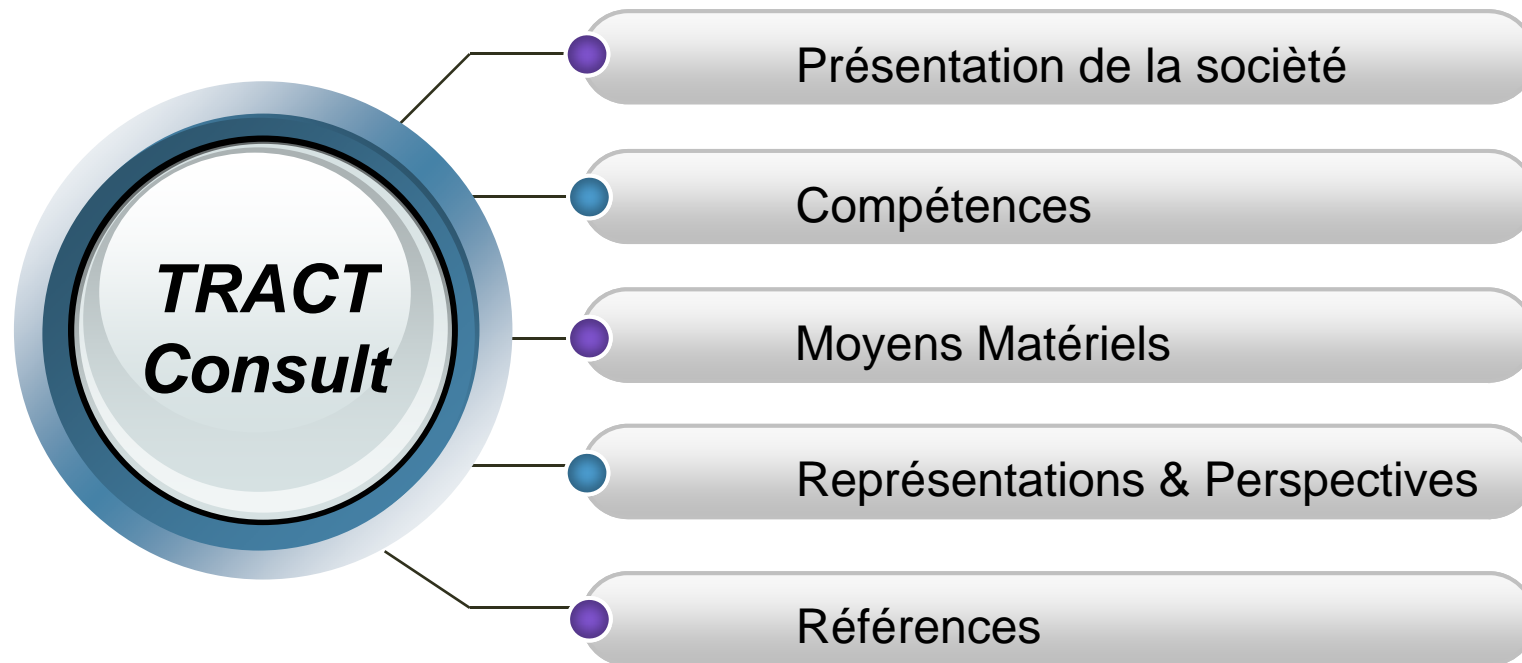


# Présentation

moyens humains et matériels  
de Tract Consult



# Sommaire





# Présentation 1/3

---



1- Date de l'immatriculation de la Société :  
1995 (création effective)  
( transformation forme juridique)



2- Durée de la Société :  
99 ans

3- Raison Sociale :  
TRACT Consult

4- Lieu d'enregistrement ou domicile légale :  
20, rue Guise 4, Bd Moulay Ismail, Roches Noires, Casablanca.

5- Forme juridique:  
SARL

6- Capital social:  
200 000.00





# Présentation 2/2

---



7- Registre de Commerce de Casablanca n° :  
119221



8- Patente n°:  
31210112

9- Identifiant Fiscal:  
1602384

10- CNSS:  
6601836

11 - Administration de la Société:  
M'BAREK JAMAI en qualité d'Associé Unique et Gérant





# Présentation 3/3



## 12- ACTIVITÉS PRINCIPALES, MÉTIERS ET COMPÉTENCES: MANAGEMENT ACTIF DES CRÉANCES :

- GESTION ACTIVE DES CRÉANCES ;
- RECOUVREMENT OPÉRATIONNEL AMIABLE ET JUDICIAIRE ;
- CONCILIATION, MÉDIATION ET ARBITRAGE ;
- EXPERTISES DANS DIFFÉRENTS DOMAINES LIBRES ET JUDICIAIRES ;
- RENSEIGNEMENTS RISQUES COMMERCIAUX ET FINANCIERS ;
- FORMATION ;
- CONSULTING ;
- ACCOMPAGNEMENT





# Compétences



**3 Experts**  
**5 Cadres Supérieurs**  
**3 Cadres Intermédiaires**



**12 Experts**  
**et Cadres Associés**

**Tous de très hauts niveaux avec de solides expériences**

Un back – office composé d'une équipe d'une douzaine de personnes rodées et dédiées au recouvrement, formées en particulier sur un logiciel de traitement des créances d'une société de Distribution d'eau et d'électricité.





# Moyens Matériels 2/2

## Local

01

- Espace Bureau avec toutes ses dépendances et espace de formation ( 370 m<sup>2</sup> environ)

## Matériel

02

- équipés de tous les moyen de traitement et de télécommunication  
Plus de 14 postes de travail équipés en informatique

## financement

03

- Moyen financiers suffisants pour couvrir les charges de toute intervention même de grande envergure





# Représentations & perspectives

❑ **EL JADIDA,**  
242, BD MOHAMED V, RÉSIDENCE DOUNIA

❑ **RABAT**  
35, RUE 29, HAY ANNAHDA

❑ **TANGER**  
4, BOULEVARD DE PARIS

❑ **MARRAKECH,**  
IMMEUBLE NAKHIL, RUE OUM RABIAA, 5ÈME ÉTAGE,  
GUÉLIZ

❑ **KENITRA,**  
186, BOULEVARD MOHAMED V

❑ **BÉNI MELLAL**  
QUARTIER SAFA, BLOC 3 N° 35

❑ **OUJDA**  
124, BD MOHAMMED V, 2ÈME ÉTAGE, N°4

❑ **AGADIR**  
69 AVENUE GHANDI, HAY AL QODS

❑ **LAYOUNE**  
BOULEVARD IBNOU BADIS N°43 APP 1 HAY AL QODS

Représentations actuelles

Plan de déploiement au Maroc

MEKNÈS (EN COURS D'OUVERTURE)

REPRÉSENTATION À NADOR ;  
REPRÉSENTATION À FÈS ;  
REPRÉSENTATION À SAFI ;  
REPRÉSENTATION À OUARZAZATE

Plan de déploiement à l'Étranger

DEUX REPRÉSENTATIONS EN EUROPE DE L'OUEST;







# Références



## Banques

- ATTIJARIWAFABANK
- BP
- CIH
- CDM
- BMCE

## Autres

- AUTRES ENTREPRISES PRIVÉES,
- PUBLIQUES,
- DES COMMERÇANTS
- PROFESSIONS LIBÉRALES IMPORTANTES (DONT DES CABINETS D'AVOCATS)

## Principaux clients

- REDAL
- ATTIJARIWAFABANK
- WAFABASSURANCES
- WAFAIMMOBILIER
- WAFASALAF
- LONGOMÉTAL
- IFRIQUIA CABLES

- AKZONOBEL COATING
- STRAFOR
- CENTRALE LAITIÈRE
- FAGOR
- AMENDIS
- MAMDA
- BANQUES RÉGIONALES POPULAIRES



## Notre charte client

### 5 engagements sur lesquels vous pouvez compter

#### I. LA PROXIMITE

Vous créances bénéficient d'un suivi personnalisé et sur les lieux de domiciliation de vos débiteurs. Que ce soit à Dakhla, Tanger, Oujda ou Zagora nous avons un bureau par tout au Maroc une représentation ou une filiale pour s'occuper de vos créances comme si s'était dans la même localité que vous.

#### II. LA RAPIDITE

Vos créances sont pris en charge dès la remise. Dans les 48h qui suivent, vos débiteurs peuvent déjà être contactés.

#### III. LA CLARTE

Nous mettons à votre disposition, en temps réel, via notre site web moyennant un code d'accès personnel, toutes les informations qui peuvent vous être utiles avec des utilitaires pour suivre l'évolution des actions que nous menons pour recouvrer vos créances, les évaluer et instaurer une dynamique d'échange susceptible d'améliorer encore plus le niveau de nos performances.

#### IV. LA QUALITE

La qualité de nos prestations repose sur une démarche d'amélioration continue afin de nous adapter constamment et anticiper les exigences de nos clients, de nos partenaires, des débiteurs de l'environnement, de l'exercice de nos métiers.

#### V. L'EXPERIENCE

Notre rôle d'intermédiaire bancaire indépendant est connu par tous les acteurs majeurs bancaires.



## Notre offre en recouvrement de créances

- une étude approfondie, gratuite et sur mesure en recouvrement créances.
- un contact sous 2 heures pour une offre de recouvrement de créances.
- une objectivité pour une offre de recouvrement de créances garantie par notre indépendance.
- les meilleures tarifications du marché pour une offre en recouvrement créances.
- renégociation des taux et des conditions pour une offre en recouvrement créances.
- Le recouvrement de créances s'adresse à toute entreprise intervenant au Maroc et à l'étranger, à tous les types de clientèle : GMS, industriels, distributeurs, grossistes, détaillants et boutiques

### Pourquoi utiliser une solution de recouvrement de créances ?

On utilise une solution de recouvrement de créances pour sécuriser l'ensemble de vos ventes et être indemnisé en cas d'impayés.

Comment mettre en place une solution de recouvrement de créances ?

La mise en place de la solution de recouvrement de créances se déroule de la façon suivante :

- Étude de la solvabilité de vos clients : pour vous donner une exacte connaissance de votre clientèle acquise ou future.

- Pour les clients non approuvés, un accord particulier peut être trouvé du type : garantie bancaire, traite avalisée, COD

Gestion de vos comptes clients :

- Émission des titres de paiement (traites ou autres)
- Encaissement des factures aux conditions et

échéances prévues.

•Transfert des fonds par virement bancaire tous les 10 jours.

•Relances et si nécessaire interventions par toute voie de droit et sur vos instructions pour obtenir le paiement.

- Actions précontentieuses, contentieuses et judiciaires afin d'obtenir les règlements des factures et valeurs impayées.



# Les différentes solutions de recouvrement de créances

## Les différents types de recouvrement dans la gestion de créances

### Recouvrement de créances Amiable

Le recouvrement de créances amiable consiste par l'envoi d'une mise en demeure (régie par les textes en vigueur) et de relances courrier. Ensuite nos experts spécialisés commencent une transaction téléphonique pour rechercher une solution à l'amiable ; résolution de litiges, écoute, élaboration et suivi d'échéanciers. Si le dossier le justifie il y aura rencontre avec le débiteur pour essayer de trouver des accords de règlements réalistes. Si échec nous passons au recouvrement judiciaire.

### Recouvrement de créances Judiciaire

Il y a lieu d'identifier celle qui est la plus appropriée en fonction du montant de l'impayé et des motifs de non-paiement : injonction de payer, assignation en référé, assignation au fond. Notre partenaire dispose d'un réseau d'huissiers de justice et d'avocats sur qui il diligente les actions à engager.

### Notre offre de recouvrement de créances

Nous vous proposons de vous assister dans la mise en place de moyens de recouvrement de créances. Notre cabinet travaille en collaboration avec les principaux organismes de crédit sur le territoire national et international.

- Actions précontentieuses, contentieuses et judiciaires afin d'obtenir les règlements des factures et valeurs impayées.

### LOCALISATION DES DEBITEURS :

Il s'agit de cadrer les adresses précises des débiteurs, première étape dans le processus de recouvrement amiable, indispensable aussi pour la notification dans le cadre d'une procédure judiciaire.

La localisation/cadrage peut être matérialisée par le PV d'un huissier de justice confirmant l'adresse du débiteur concerné.

### ENQUETES COMMERCIALES :

Il s'agit de conduite des enquêtes de solvabilité, de liquidité et de moralité à l'effet de recueillir un certain nombre d'informations susceptibles de permettre de se prononcer sur les précédents d'un client potentiel, question de projeter sur l'avenir le profil payeur de la cible.

### IDENTIFICATION ET LOCALISATION DU PATRIMOINE :

Il s'agit tout aussi d'actions rentrant dans le cadre de la sécurisation des créances que d'enquêtes visant le recensement et l'évaluation des éléments constitutifs du patrimoine et d'une manière générale des actifs réalisables pour diverses raisons rentrant dans les garanties de paiement et la délimitation du plafond du risque crédit.



## RECouvreMENT JUDICIAIRE

Il s'agit, à défaut d'arrangement amiable, d'adopter la procédure judiciaire adéquate, appropriée et efficiente, à commencer par les mesures conservatoires.

Même si la plupart des dossiers sont régularisés à l'amiable, l'organisation mise en place permet d'aller jusqu'au bout de l'action de recouvrement afin d'obtenir les meilleurs résultats pour les clients et conserver une crédibilité certaine par rapport aux débiteurs.

Avec l'accord du client, notre « Département Judiciaire » réalise pour son compte l'ensemble des démarches judiciaires, sans changement d'interlocuteur :

- Actions de contraintes contre le débiteur par toutes voies de droit en vue d'obtenir le paiement (injonction de payer ; assignation...)
- Suivi des procédures et obtention des jugements
- Exécution forcée de la décision judiciaire par l'intermédiaire de notre réseau de justice

Enfin, en cas de production de créances entre les mains d'un syndic, nous suivons l'affaire et encaissons les échéances jusqu'à la clôture de la procédure, si au préalable, un arrangement en marge de la procédure n'est pas conclu.

## RECouvreMENT AMIABLE

Il s'agit de transformer des créances certaines et exigibles en liquidités sans recourir aux procédures de recouvrement forcé (actions judiciaires).

Une relance de payer est expédiée au débiteur dès réception du dossier, suivie d'une deuxième relance et le cas échéant d'une troisième avant de recourir à la mise en demeure. Ce processus constitue une procédure standard adaptable selon les situations des débiteurs dont le recouvrement des créances est confié.

Notre « call center » prend le relais dès la 1ère relance et entre en contact téléphonique avec le débiteur.

Les éventuels litiges sont déterminés grâce à un véritable dialogue dont le but est d'avertir le débiteur des risques éventuels auxquels il s'expose en cas de non-paiement.

Un réseau de négociateurs terrain (conciliateurs) qui rencontrent les débiteurs ne répondant ni aux courriers ni aux appels téléphoniques et procèdent à l'encaissement in situ des créances (cette démarche est utilisée en fonction de la nature des dossiers).

De même, les accords spécifiques passés avec des huissiers de justice et des avocats, permettent si nécessaire d'entrer directement en contact avec le débiteur en leurs noms.

En cas de non paiement, des juristes (les deux chefs de service ayant exercé, l'un la profession d'avocat et l'autre celle de juriste d'affaires) préconisent la procédure la mieux adaptée, conformément à la législation, à la typologie de la créance et à la solvabilité du débiteur (les cadrages et les enquêtes portant sur le patrimoine étant réalisés ou au moins lancés).



Tout au long de cette phase, des enquêtes sont ouvertes pour bien connaître le débiteur et mieux cerner son patrimoine dans la perspective de préparer l'introduction de mesures conservatoires et éventuellement l'assignation/injonction en paiement.

Cette démarche a fait ses preuves en matière de promptitude et d'efficacité d'aboutissement des actions judiciaires.

Pour la gestion des versements des produits des créances, la voie de la libération des débiteurs entre les mains des créanciers est toujours privilégiée. Les encaissements faits en direct sont reversés à la première occasion.

### NOTIFICATIONS

Il s'agit dans un premier temps de localiser le débiteur avant de le notifier en direct par voie de mises en demeure extrajudiciaires. Dans les autres cas, une adresse de notification est communiquée pour la suite de procédure suivie de l'accompagnement de l'huissier désigné par le client pour veiller à la notification et la garantir.

### ACCOMPAGNEMENT EXECUTIONS JUGEMENTS

Il s'agit de se substituer au client créancier pour mener à bonne fin la procédure d'exécution des jugements par la réalisation des diverses enquêtes et l'introduction des différentes procédures judiciaires et administratives à l'effet de garantir au mieux l'exécution devant aboutir au recouvrement effectif des créances et à défaut la production d'un PV de Carence si besoin est.

### RECUPERATION MATERIEL, GARAGE/ENTREPOSAGE GARDIENNAGE ET ORGANISATION DES VENTES

Il s'agit de l'exécution des jugements d'entrée en possession de biens propriétés des créanciers, par exemple les établissements financiers (sociétés de leasing, LLD,...) pour les rétrocéder éventuellement et apurer les créances en loyers cumulés.

La prestation comprend plusieurs volets : l'entreposage (aire d'environ 1 200m<sup>2</sup> dont une grande partie couverte), le gardiennage et l'organisation des ventes aux enchères.

### FORMATION

Il s'agit de la formation en inter et en intra entreprises portant sur le Crédit-management d'une manière générale et sur les métiers de Recouvrement en particulier au tour des thèmes suivants :

- Pratique du recouvrement
- Organisation opérationnelle des intervenants dans les processus recouvrement
- Boîte à outils du recouvrement
- Communication, négociation et gestion des situations difficiles en recouvrement
- Développement des comportements professionnels optimums en recouvrement
- Instruction des dossiers en recouvrement judiciaire
- Relance des débiteurs
- Planification et programmation de l'action recouvrement (Modélisation)



- Encadrement et supervision de la fonction recouvrement (Management opérationnel)
- Démarches d'évaluation des coûts et des gains en actions de recouvrement (Aide à la prise de décision Transactionnelle/Judiciaire)
- Pratique des expertises judiciaires
- Conciliation, médiation et arbitrage
- Recouvrement et fiscalité,...

### Audit processus recouvrement

Il s'agit de passer en examen les processus et les filières de recouvrement pour les diagnostiquer et faire ressortir leurs forces et éventuellement leurs faiblesses avec des recommandations d'amélioration.

Au cas d'expression de besoin, le coaching pour la mise en place peut être assuré.



## EXPERTISES BANCAIRES, FINANCIERE ET COMPTABLE

Il s'agit de la réalisation d'expertises consultatives/amicales visant la connaissance de l'existant, la préparation de scénarios de sorties transactionnelles, donner plus de force à une éventuelle demande judiciaire, répondre aux prétentions de certains débiteurs, « récupérer » certaines procédures se trouvant dans la voie de compromission (demande d'une autre expertise judiciaire dans les situations où plusieurs expertises étaient ordonnées et des rapports défavorables rendus),...

Il s'agit aussi, dans le sens et sans que la prestation soit une expertise, de la production de notes techniques justifiant les origines et les consistances des créances, notamment, lors de la présentation de la 1<sup>ère</sup> requête d'assignation en paiement.

## AUDIT PROCESSUS RECOURVEMENT

Il s'agit de passer en examen les processus et les filières de recouvrement pour les diagnostiquer et faire ressortir leurs forces et éventuellement leurs faiblesses avec des recommandations d'amélioration.

Au cas d'expression de besoin, le coaching pour la mise en place peut être assuré.

## EXPERTISE EVALUATION

Il s'agit de la réalisation des expertises d'évaluations de biens immeubles et mobiliers (terrains, constructions, ensembles immobiliers à affectation résidentielle, industrielle, touristique, agricole, commerciale,..., matériel et outillage, récolte, stocks, fonds de commerce, portefeuille de valeurs mobilières, brevet, licence, ...), entreprise et des divers actifs.

Les expertises de valorisation sont réalisées lors des prises de garanties, périodiquement, conformément à la réglementation (pour les banques et les assurances), lors des procédures des réalisations des garanties, lors des négociations pour des arrangements amiables, lors des inscriptions des mesures conservatoires,...

Plusieurs natures de valeurs peuvent être définies, entre autres : la valeur vénale, la valeur marché, la valeur utilité, la valeur vente forcée,...





## ACCOMPAGNEMENT LORS DES EXPERTISES JUDICIAIRES ET LES REUNIONS DES SYNDICS (MEME EN QUALITE DE CONTROLEUR)

Il s'agit d'accomplir l'accompagnement pour élaborer la stratégie la plus appropriée, arrêter la tactique à suivre, assurer la représentation lors des réunions des expertises judiciaires et effectuer la préparation des déclarations avec la réunion et l'exploitation la plus judicieuse des justificatifs à produire par phase d'évolution de la procédure d'expertise conformément au planning préétabli avec les intervenants.

Concernant les réunions des syndics, les interventions peuvent porter sur la conception de la déclaration des créances et lorsque le créancier est désigné contrôleur sur les négociations avec les syndics (cautions ou pas cautions) dans le but d'aboutir à des arrangements en dehors de la procédure de la vérification des créances (exploitation des informations disponibles dans le dossier et orientation vers le prononcé de la liquidation et l'extension de la procédure aux gérants). Cette prestation s'accompagne de celles du cadrage et des enquêtes sur le patrimoine.

## REPLIQUES AUX EXPERTISES JUDICIAIRES

Il s'agit de fournir des réponses techniques aux rapports des expertises judiciaires à même de remettre en cause les conclusions retenues par les experts et les syndics, de les étayer et selon les cas de justifier leur extension.



# CONCILIATION MEDIATION ARBITRAGE

## CONCILIATION (NEGOCIATION, ACCOMPAGNEMENT, MISE EN PLACE, SUIVI DES EXECUTIONS ET ARRANGEMENTS AMIABLES)

Il s'agit de prendre en main la négociation avec le débiteur sachant que la voie de la conciliation entre les débiteurs et les clients est toujours à privilégier surtout quand les créanciers ne disposent pas de garanties solides ou lorsque des irrégularités entachant les gestions des créances peuvent engager la responsabilité des créanciers.

## MEDIATION

Il s'agit de jouer le rôle du médiateur dans le cadre de la dernière mouture du GPBM qui permettra éventuellement de dénouer certaines opérations de faibles valeurs portant surtout sur des réclamations.

Aussi pour être désigné médiateur lorsque la médiation est ordonnée par voie judiciaire, sachant que le rapport des médiateurs lorsqu'un accord n'est pas conclu constitue une référence pour les tribunaux pour trancher. L'argumentaire technique avec un bon habillage juridique revêt un intérêt particulier.

## ARBITRAGE

Il s'agit de se faire désigner arbitre pour défendre les intérêts des créanciers dans le cadre de la nouvelle loi qui aura tendance à généraliser l'arbitrage, comme clause dans les contrats commerciaux.

L'instruction de la sentence d'arbitrage, exige de chaque partie d'être bien représentée et de produire le dossier le plus solide pour convaincre

## ENREGISTREMENT

Il s'agit d'accomplissement des formalités d'enregistrement des actes et contrats au Registre de Commerce, Administration Fiscale et des divers services et administrations.

## RECOUVREMENT DES CREANCES ANCIENNES

Il s'agit de la réactivation et du recouvrement des créances dites amorties/assainies, considérées comme presque définitivement perdues.

Une panoplie de techniques et d'enquêtes spéciales est déployée pour redonner vie à ces créances.

## PRODUCTION DES DOCUMENTS

et informations relatives aux différentes introductions d'actions judiciaires visant les ouvertures des procédures des Redressements et des Liquidations judiciaires des Entreprises et les décisions les concernant :

Il s'agit de fournir des informations fraîches sur les actions intentées pour les ouvertures des procédures de la difficulté de l'entreprise.

La primeur de l'information permet la prise des dispositions juridiques, de préparation et des ouvertures de négociations avec les intéressés pour la prospection des voies de sortie avant le prononcé des jugements.



### RACHAT DE CREANCES ET RESTRUCTURATION DES ENGAGEMENTS (PARTICULIERS/ENTREPRISES).

Il s'agit de diagnostiquer les endettements pour formuler des propositions de restructuration par des rachats et éventuellement des refinancements

### REALISATION PAR VENTE AUX ENCHERES DES BIENS PRIS EN GARANTIES OU SAISIS

Il s'agit d'accompagner le client dans les différentes phases des réalisations des garanties réelles (prestation devant se baser entre autres sur la communication des programmations des ventes, l'organisation des enchères sur le Web, les recherches directes d'enchérisseurs et les arrangements tripartites).

### RECOUVREMENT A L'INTERNATIONAL

Il s'agit de prendre en charge des créances à l'international, quelque soit leurs natures et dans les deux sens (créances commerciales, financières, MDM,...). La prise en charge, sous forme d'un pack global, est faite en direct et avec la contribution de partenaires étrangers.

### RELANCE PAR DES VOIES DES TELECOMMUNICATIONS (TELEPHONE, MESSAGERIE,...)

Il s'agit des relances par le biais d'un centre d'appel dédié au recouvrement:

- Relances téléphoniques/SMS/ mail des débiteurs dont les échéances arrivent à maturité (encaissement)
- Relances des débiteurs téléphoniques/SMS/mail pour recouvrement créances échues





***Merci pour votre attention !***

